

enragés pillards du siècle. A plusieurs reprises ils se liguèrent contre l'évêque de Mâcon à qui ils firent mille maux, contre le sire de Baugé, guerre dont nous parlerons plus loin, puis se brouillèrent, se jetèrent sur les terres l'un de l'autre (1), se réconcilièrent, et firent un traité que Louis VII fit ratifier dans les circonstances que l'acte suivant fait connaître.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, après des guerres et des dissensions sans fin entre nous, le comte Girard, nos églises et le seigneur Humbert de Beaujeu, nous sommes venus à Venzelles, et là, du conseil de nos barons, nous avons traité la paix de telle manière. Le comte Girard a reconnu être notre homme et tenir de nous en casement (*Casamentum*, fief), sauf la fidélité due à son frère aîné Etienne, trois châteaux, Venzelles, Mont-Belet et Sale. Il a juré fidélité à nous et à notre fils Philippe, il a promis de maintenir à perpétuité la paix avec nous, avec tous les nôtres et nominativement avec Humbert de Beaujeu, et de plus, d'exécuter fidèlement le *traité passé entre eux, tel qu'il est constaté dans une charte d'Humbert*. Il a promis, sous la foi du même serment, à l'Eglise de Mâcon, paix perpétuelle, indemnité du dommage que nous et les nôtres avons pu commettre à son occasion, et son possible à Ulrich de Baugé. Avec l'approbation du comte, son frère, il abandonna à Etienne, évêque, et à l'Eglise, le droit de gîte (*hospitationem*) qu'il exigeait dans la terre de Romenay, donna quatre meytérées (*miteriatas*) de terre au chapitre et promit de faire la paix avec les moines de Laizé (2) au sujet du gage de Flaccé que l'Eglise lui rendit. Que si la paix venait à être troublée par lui ou par les siens, il jura de faire répa-

(1) *Hist. des villes de France*, p. 191.

(2) Laizé, village où il y a doyenné basti pour les moynes de Cluny, à deux lieues de Mâcon (Note de Severt).